Printemps de l'Art Contemporain
19ème édition · 5 au 16 mai 2026

Appel à participation pour le festival PAC
Deadline → 11 janvier 2027

Provence Art Contemporain
www.p-a-c.fr contact@p-a-c.fr

20 rue Saint-Antoine
13002 Marseille
+33 (0)6 03 37 61 42

Appel à participation — ami du festival

Appel à participation pour le Printemps de l'Art Contemporain 19e édition du 5 au 16 mai 2026

1. Présentation du festival

Du 5 au 16 mai, le festival PAC est le rendez-vous incontournable de l'art contemporain en proposant aux publics 11 jours de festival sans interruption à Marseille, Aix-en-Provence, en pays d'Aix et sur les rives de l'étang de Berre.

Performances dans l'espace public, vernissages par quartier, temps forts à travers le territoire et nocturnes festives tissent une géographie sensible où se déploie toute la vitalité de la scène contemporaine.

Imaginé par les membres du réseau Provence Art Contemporain, rejoints par des structures amies et complices, le festival affirme sa volonté de mutualisation et de partage, et fait résonner, à travers la diversité des formats et des lieux, la richesse d'un écosystème créatif en mouvement.

2. Les objectifs du festival

- Fédérer et faire rayonner la scène locale
- Stimuler les synergies entre l'ensemble des acteurs des arts visuels et structurer durablement notre territoire.
- Démocratiser et rendre l'art contemporain accessible
- Guider et fluidifier l'expérience des publics en facilitant la circulation des visiteurs d'un lieu à l'autre
- Soutenir et valoriser la création contemporaine
- Créer un temps fort partagé

3. Les critères d'éligibilité

Chaque printemps, des structures culturelles non-membres du réseau PAC intègrent la programmation officielle en qualité de structures « amies » du festival.

La proposition artistique doit obligatoirement être portée par une structure (lieu, association, collectif) et non à titre individuel par un·e artiste.

Pour faire partie de la programmation du festival PAC, vous devez proposer une programmation en lien avec l'art contemporain selon les critères suivants :

- Être programmé dans un lieu accessible au public sur le territoire de Marseille ou Aix-en-Provence
- Proposer un rendez-vous en cohérence avec le calendrier de cette édition sous le format de votre choix : vernissage, performance, conférence, atelier, lecture (toutes les formes sont bienvenues). Le calendrier est détaillé sur la page suivante.
- Être en adéquation avec les bonnes pratiques du secteur, en s'engageant pour une économie de l'art favorable aux artistes.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en Préfecture le 5.04.07 (JO du 14.04.2007) SIRET : 498 157 643 00020 RNA : W133005183 APE : 8230Z

Provence Art Contemporain
www.p-a-c.fr contact@p-a-c.fr

20 rue Saint-Antoine
13002 Marseille
+33 (0)6 03 37 61 42

4. Calendrier prévisionnel du PAC 2026

Chaque structure membre et amie est invitée à inscrire sa programmation en cohérence avec les temps forts proposés ci-dessous :

Mercredi 5 mai [Marseille]

- Longchamp, Le Chapitre, Belle de Mai

Jeudi 6 mai [Marseille] (Ascension)

- Bords de mer & quartiers Sud

Vendredi 7 mai [Marseille]

- La Joliette, Panier, Bougainville, Belsunce

Samedi 8 mai [Marseille]

- La Blancarde, Le Camas, La Plaine, Cours Julien, Préfecture, Opéra

Dimanche 9 mai [Pays d'Aix]

- Parcours en car à Rognes, Cucuron, Châteauneuf-le-Rouge

Samedi 15 mai [Aix-en-Provence]

- Circuit piéton dans le centre ville

Dimanche 16 mai [Étang de Berre]

- Circuit en navette à Martigues, Port de Bouc, Istres et Miramas

5. Visibilité et contreparties

En devenant « amies » du festival PAC, les structures sélectionnées s'engagent à proposer un événement qui correspond aux critères mentionnés ci-dessus. Cet événement est alors intégré à la programmation du festival PAC au même titre que celle des membres du réseau.

En faisant partie de la programmation, les « ami.e.s » bénéficient d'une visibilité et d'une communication importantes :

- Présence et mise en avant sur le site internet [www.p-a-c.fr] (http://www.p-a-c.fr)
- Diffusion dans les newsletters dédiés au festival
- Communication sur les réseaux sociaux (18k Instagram, 15k Facebook)
- Relais auprès de la presse locale et nationale
- Édition d'un programme papier diffusé sur le territoire
- Affichage dans l'espace public

6. Modalités de participation

Veuillez remplir le formulaire de demande avant le lundi 11 janvier 2027.
>>>> LIEN VERS FORMULAIRE

Pour couvrir une partie des frais de communication et d'organisation du festival, nous demandons une participation aux amis du festival à hauteur de

- 150 euros TTC (pour les structures/projets gérés bénévolement)
- 250 euros TTC (pour les structures disposant d'au moins un·e salarié·e).

Nous sommes bien sur à votre disposition pour plus d'informations : contact@p-a-c.fr

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en Préfecture le 5.04.07 (JO du 14.04.2007) SIRET : 498 157 643 00020 RNA : W133005183 APE : 8230Z